

Postulat pour la création d'une zone ludico-sociale sur les berges de la Grande-Eau

Contexte

Aigle a la chance de se voir traversée par un cours d'eau relativement imposant, la Grande-Eau. Autrefois dénommée «la Rionzettaz», elle est aujourd'hui totalement endiguée en traversée de ville et fait l'objet de réaménagements de ces berges visant à la sécurisation d'une grande partie de notre commune. Les deux principaux chantiers, à l'amont et à l'aval du pont CFF ainsi que dans la zone dite de l'Ecluse arrivant à leur terme, il semble que l'ultime mesure servant à garantir la sécurité de notre cité et, respectivement, à modifier la carte des dangers naturels de manière durable, soit le rehaussement de la digue en rive droite, entre le pont de la Fontaine et le pont Napoléon. Ces rives sont peu accessibles à la population bien qu'idéalement situées à proximité immédiate du centre-ville. De plus, il est utile de rappeler ici que ces berges ont la vocation particulière de pêche sociale sur ce tronçon.

Postulat

Il semble dès lors intéressant de demander à la Municipalité de profiter de l'opportunité créée par les réaménagements prévus sur notre cours d'eau pour mener une réflexion globale sur ce secteur et sa mise en valeur exprimée ci-dessous par différents thèmes. Ceux-ci pourraient indiquer certaines pistes de réflexion utiles en vue de donner un caractère ludique et social à ce secteur.

Développement

1. Réaménagement du cours d'eau

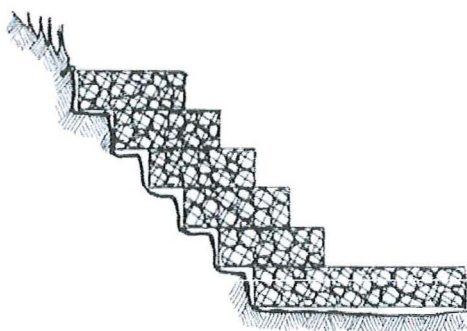
Au vu des travaux prochainement entrepris, des synergies importantes pourraient être trouvées en collaboration avec l'entreprise de correction fluviale et le canton afin de saisir l'opportunité, qui ne se représentera probablement pas avant plusieurs décennies, de mettre en valeur ce site de manière durable.

2. Sécurisation des piétons et des cycles

Les aménagements de part et d'autre du pont de la Fontaine ne sont pas satisfaisants pour garantir une pleine sécurité des piétons et des nombreux enfants du quartier se rendant à l'école ou au parc. De plus, les personnes souhaitant circuler à pied ou en vélo à ses abords sont fréquemment confrontées aux véhicules sortants du quartier de la Fontaine ou du rond-point du centenaire. Les trois places de parcs situées directement à proximité du pont n'arrangeant en rien la situation confuse régnant dans le secteur.

3. Social

- Possibilité de création d'un véritable espace de rencontre.
- Mise en valeur et facilitation de la pratique de la pêche sociale.
- Création d'enrochements en terrasse et d'aménagements dans le cours d'eau favorisant la présence de la faune piscicole.



4. Ludique

- Valoriser les relations avec le parc existant, peut-être par la prolongation de celui-ci jusqu'en pied de digue, par la fermeture de la route et l'extension des clôtures.
- Permettre un accès facilité à l'eau (pieds dans l'eau) pour les citoyens et un aménagement ludique et valorisant pour, par exemple, lire un livre à l'ombre d'un saule pleureur, ou simplement permettre aux enfants de «toucher» l'eau en toute sécurité.
- Planter un sentier didactique le long de la berge sur le thème de la pêche, facilitant par la même occasion sa pratique. Un véritable «Sentier des pêcheurs»...



5. Circulation et places de parcs

Garantir une circulation raisonnable dans cette zone, utile aux différents utilisateurs, permettant de «repenser» les emplacements des places de parcs nécessaires, entre autres, aux habitants du quartier, aux visiteurs et aux occupants des espaces à proximité. Il serait adéquat de revoir la localisation des places situées sous le platane, le long du trottoir ainsi que celles implantées en épis au bord de la berge et de viser à les compenser, si possible avantageusement, à l'aval du pont Napoléon.

In fine, l'élaboration d'un concept valorisant et profitable pour la population dans cette zone et permettant, à priori, de réaliser des économies d'échelle en lien avec les travaux imaginés pourrait apporter une réelle plus-value à un coin de notre commune particulièrement attractif pour les familles aiglones et, comme le disait si bien un personnage bien connu de notre Conseil, lorsque le train passe, il faut le prendre, même si, en l'occurrence, il s'agirait plutôt d'un bateau voire d'un radeau !

Conclusion

Vu ce qui précède, tenant compte des délais prévus pour les travaux de sécurisation, afin de gagner un temps précieux nous proposons un renvoi de ce postulat directement en Municipalité pour rapport.

Aigle, le 20 mai 2017

Alexandre Favre

Conseiller Communal PLR